

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 juin 2023

---

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 888

présenté par  
M. Balanant, M. Terlier et M. Pradal

-----

**ARTICLE 4**

I. – Après l’alinéa 9, insérer les deux alinéas suivants :

« 1° *bis* Le premier alinéa de l’article 474 est ainsi modifié :

« a) À la première phrase, le mot : « trente » est remplacé par le mot : « vingt » ;

« b) À la deuxième phrase, le mot : « quarante-cinq » est remplacé par le mot : « trente ». »

II. – En conséquence, après l’alinéa 26, insérer les trois alinéas suivants :

« 4° *bis* Le dernier alinéa de l’article 723-15 est ainsi modifié :

« a) Le mot : « trente » est remplacé par le mot : « vingt » ;

« b) Le mot : « quarante-cinq » sont remplacés par le mot : « trente ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

S’inspirant d’une proposition faite par Mme Caroline Abadie lors de l’examen en commission des Lois, cet amendement propose de réduire les délais de convocation devant le juge de l’application des peines et devant le service d’insertion et de probation afin de participer à une exécution plus rapide des peines prononcées.